

JUILLET 2019



RADENAC INFOS

Mairie de RADENAC – Téléphone : 02-97-22-43-19 mairie.radenac@wanadoo.fr – site internet : radenac.fr



Concert à la chapelle St-Fiacre



Tifen ALLAIN, 6^{ème} au championnat de France de twirling

Ce deuxième trimestre aura été marqué par un mot revenant régulièrement : ce mot est « accompagnement ».

Au niveau municipal, nous avons accompagné deux artisans qui souhaitent rester sur la commune. Même si la compétence économique dépend de Pontivy Communauté, nous devons au niveau local rester attentifs sur ce sujet et aider à trouver des solutions.

Peut-être de manière moins ambitieuse, nous accompagnons aussi les jeunes ados à découvrir le monde du travail. Si le Centre de Loisirs Intercommunal répond depuis des années à l'éveil des plus jeunes, nous n'avions pas d'action vers la tranche d'âge supérieur. Le programme 'argent de poche' permet de leur trouver une activité tout en leur offrant l'opportunité de se mettre au service de la collectivité.

Enfin l'équipe pédagogique de l'école s'est beaucoup investie avec les associations de parents d'élèves pour offrir aux enfants les moyens matériels correspondant à notre temps. L'école numérique était une ambition légitime pour nos classes. Sa mise en place est une belle réussite de la part de l'ensemble des bénévoles et des enseignantes. Le partenariat avec la commune était aussi important et nous sommes heureux d'avoir pu les accompagner.

Ces trois exemples montrent que nous pouvons être acteurs sur notre territoire et en étant attentifs, accompagner les projets qui font vivre notre commune.

Bonne lecture et bel été à tous !

Vive Radenac !

SOMMAIRE

Le mot du Maire	Page 1
Délibérations du conseil municipal	Pages 2 -6
Elections	Page 7
Etat civil	Page 8
Urbanisme	Page 9
Informations communales	Page 10
Transports	Page 11
Informations générales	Pages 12-13
Actualités	Pages 14-17
Associations	Pages 18-19
Calendrier des fêtes	Page 20

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 mai 2019

Date de la convocation
13/05/2019
Date d'affichage
13/05/2019
Nombre de membres
Afférents au conseil municipal : 11
En exercice : 7
Votants :

L'an 2019, le 20 Mai à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de RADENAC, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire,

Présents : M. LE BRETON Bernard, Maire, M. GICQUEL David, Mme GICQUEL Claudine, M. LE NORMAND Kléber, M. LE BRETON Pierrick, M. PIRIO Philippe, Mme CORFMAT Katell

Absents : M. DEDIEU Philippe, Mme EVEN Magali

Excusé ayant donné procuration : M. ALLAIN Philippe à M. GICQUEL David

Excusée : Mme VÉRA Aurélie

Secrétaire de séance : M. GICQUEL David

Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'inscription de bordereaux supplémentaires relatifs à la vente d'une partie de la VC 108 à Kergal et les décisions prises dans le cadre des délégations de signature.

Monsieur le Maire met à l'approbation le compte rendu de la séance du 28 mars 2019.

Le Compte rendu du 28 mars 2019 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire aborde ensuite l'ordre du jour de la séance.

Objet de la délibération : Pontivy Communauté : Modification des statuts (Délib. 2019-05-01A)

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de valider les modifications apportées à l'article 8.6 – "PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT" et d'ajouter deux nouveaux alinéas aux statuts de Pontivy Communauté joints à la présente délibération :
 - « Participation aux missions d'un EPTB » (Etablissement Public Territorial de Bassin)
 - « Gestion d'ouvrages structurants multi-usages à dominante hydraulique »
- d'approuver les statuts ainsi modifiés.

Objet de la délibération : Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) - Avis sur le projet arrêté (Délib. 2019-05-01B)

Monsieur le Maire informe l'assemblée que

- Par délibération du 15 décembre 2015, le conseil communautaire de Pontivy Communauté a prescrit l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) sur son territoire.

Par délibération du 25 février 2019, le conseil communautaire a arrêté le projet de PLUi.

Les communes disposent d'un délai de trois mois à compter de la date de cette délibération pour formuler un avis sur le projet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'émettre un avis favorable sur le projet du PLUi de Pontivy Communauté arrêté avec les observations suivantes :

* modification de la classification du secteur des zones dédiées à l'implantation de centrales photovoltaïques au sol où une erreur matérielle s'est glissée au niveau de la carrière du Moulin. Ce secteur doit être classé en zone dédiée à l'implantation de centrales photovoltaïques au sol et non en zone naturelle ;

* dans la note de synthèse (page 16), les sites des anciennes carrières ont été considérés comme pollués par abus de langage, car ce n'est pas le cas. Ils doivent être considérés comme dégradés.

Objet de la délibération : Projet de zonage des eaux pluviales (Délib. 2019-05-01C)

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que Pontivy Communauté a initié une démarche d'élaboration d'un PLU à l'échelle intercommunale dont la phase d'enquête publique est envisagée du mardi 11 juin 2019 au vendredi 2 août 2019. Le zonage des eaux pluviales en sera une annexe sanitaire.

Monsieur le Maire apporte toutes les précisions et soumet le document relatif au zonage des eaux pluviales.

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver ce projet de zonage des eaux pluviales,
- d'autoriser monsieur le Maire, ou son représentant, à organiser l'enquête publique réglementaire et à signer tout document relatif à cette affaire.

Objet de la délibération : Débat sur les orientations du projet de règlement local de publicité intercommunal (Délib. 2019-05-01D)

Monsieur le Maire expose l'état d'avancement de la procédure d'élaboration du RLPI (Règlement local de publicité intercommunal) de Pontivy Communauté.

Il est rappelé que le RLPI est un instrument de planification locale de la publicité pour des motifs de protection du cadre de vie. Sa mise en place répond à la volonté d'adapter le règlement national de publicité aux spécificités du territoire en adoptant des prescriptions plus restrictives que ce dernier. Il s'agit notamment d'apporter, grâce au zonage du RLPI, une réponse adaptée au patrimoine architectural et paysager qu'il convient de préserver.

Monsieur le Maire précise que le Conseil communautaire a prescrit l'élaboration du RLPI par délibération du 4 décembre 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, prend acte de la présentation et de la tenue d'un débat en séance sur les orientations générales du Règlement Local de Publicité Intercommunal, en application des dispositions combinées des articles L. 581-14-1 du code de l'environnement et L. 153-12 du code de l'urbanisme.

Objet de la délibération : Travaux église : Mise en conformité électrique et chauffage (Délib. 2019-05-02)

Monsieur le Maire rend compte de la consultation relative aux travaux de mise en conformité de l'électricité et du chauffage de l'Eglise. Il précise que trois entreprises ont été consultées et que deux ont répondu.

Les travaux portent sur la mise aux normes de l'électricité et le balisage des issues de secours et du remplacement du mode chauffage, la chaudière au fioul actuelle est devenue obsolète et ne fonctionne plus.

Monsieur le Maire soumet les devis de l'entreprise DELESTRE Industrie de LA SEGUINIÈRE (49280) et de CGV CIEL de LA VERRIE (85130).

Le Conseil Municipal retient à l'unanimité la proposition de CGV CIEL pour un montant de 27 142.79 € H.T.

Objet de la délibération : A. L. S. H. Intercommunal : Réorganisation (Délib. 2019-05-03)

Monsieur le Maire soumet le projet de convention entre les communes de PLEUGRIFFET, RADENAC et RÉGUINY relatif à l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) actuellement assuré par l'Association Saint-Fiacre.

Il précise que le projet porte sur la réorganisation du service dont la commune de RÉGUINY assurera à compter du **1er septembre 2019** la gestion administrative et comptable des activités du centre de loisirs.

Il est proposé de désigner deux membres du conseil municipal pour intégrer le comité de pilotage chargé du suivi et du bon fonctionnement de ce service d'accueil de loisirs sans hébergement.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la convention et désigne messieurs Bernard LE BRETON et Philippe PIRIO pour faire partie du comité de pilotage.

Objet de la délibération : Personnel : Poste d'adjoint technique principal de 2° classe (Délib. 2019-05-04 A & B)

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée la proposition d'avancement de grade pour l'année 2019 et précise qu'un poste d'adjoint technique peut être transformé en poste d'adjoint technique principal de 2° classe.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la création d'un poste d'adjoint technique Principal de 2° classe à compter du 1er juillet 2019 et valide le tableau des effectifs correspondant.

Objet de la délibération : Délégation de signature : Travaux de voiries 2019 (Délib. 2019-05-05)

Monsieur le Maire rend compte de la consultation des travaux voiries 2019 et précise que cette consultation s'est faite sous la forme d'un groupement de commande entre les communes de BRÉHAN, CRÉDIN, PLEUGRIFPET, RADENAC, RÉGUINY et ROHAN.

Le montant du marché global à bons de commande pour les 5 communes après négociation est de **507 087.01 € H.T.** et pour la commune de RADENAC, le montant est de **53 376.00 € H.T.**

Monsieur le Maire précise que l'Entreprise PIGEON d'HENENBONT a été retenue.

Objet de la délibération : Vente lot A - Rue de la Maladrie (Délib. 2019-05-06)

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, de vendre à monsieur David LE CORRE et madame Anne BONNARD domiciliés à LOCMINE (56500) le lot n° A cadastré **ZE 256** d'une superficie de **850 m²** au prix de **15 € TTC le m²**.

Les frais de notaire seront à la charge des acquéreurs ainsi que les frais de branchements aux différents réseaux (assainissement, électricité, téléphone, eau etc...).

Objet de la délibération : Mise en place du dispositif "argent de poche" (Délib. 2019-05-07 A&B)

Monsieur le Maire propose de mettre en place pendant les congés et petites vacances scolaires le dispositif "argent de poche".

Cette action consiste à proposer aux jeunes radenacois de 16 à 18 ans la réalisation de petits chantiers sur le territoire communal, rémunérée en argent liquide.

Les objectifs principaux sont les suivants :- accompagner les jeunes dans une première expérience, impliquer les jeunes dans l'amélioration de leur cadre de vie, découvrir les structures municipales et des métiers, valoriser le travail effectué par ces jeunes.

Ces chantiers revêtent un caractère éducatif et formateur pour les jeunes dans une démarche citoyenne. Ces chantiers contribueront à favoriser les liens intergénérationnels.

Les modalités : chaque mission a une durée de trois heures maximum, l'indemnisation est fixée à 5 euros par heure consacrée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la mise en place du dispositif "argent de poche" et sollicite une aide financière auprès de la Caisse d'Allocations Familiales.

Objet de la délibération : Vente de bois (Délib. 2019-05-08)

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que les employés communaux ont coupé du bois dans le bois de Lambilly et propose de fixer le prix de la corde de bois qui est en majorité du chêne. Il précise que la corde de bois pour du mélange avait été fixée à 40 € en 2013. Le Conseil Municipal à l'unanimité, fixe à **50 €** la corde de bois.

Objet de la délibération : Subvention - Complément (Délib. 2019-05-09)

Le Conseil Municipal, après examen des demandes écrites reçues à ce jour, décide de voter le complément des subventions suivantes :

- Amicale des donateurs de sang	55.00 €
---------------------------------	---------

Objet de la délibération : Vente d'une partie de la VC 108 à Kergal (Délib. 2019-05-10)

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la demande de Monsieur Guillaume DERNANE et Madame Anne BINARD résidant à Kergal en vue d'acquérir une partie de la voie communale n° 108 (une surface d'environ 600 m²) qui borde leur propriété (parcelles ZL 11, 12 & 80).

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'acquiescer à la demande et de fixer à **2.50 €** le prix du mètre carré.

Il est précisé que les différents frais liés à cette affaire seront à la charge des intéressés.

Objet de la délibération : Délégation de signature : Lave-vaisselle + Tracteur épareuse (Délib. 2019-05-11)

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'achat d'un lave-vaisselle au domicile Partagé Alexis LOUER pour un montant de 499.90 € à l'entreprise Loïc COBIGO de PLEUGRIFPET.

De plus, il précise que sur avis de la commission suite à diverses visites de fournisseurs, il a signé le bon de d'achat du tracteur épareuse auprès de l'Entreprise CLASS Bretagne Sud de PONTIVY pour un montant global de 57 000.00 € H.T. se décomposant par 12 000.00 € H.T. pour l'épareuse et 45 000.00 € H.T. pour le tracteur de marque CLAAS Arion de 2013.

Le conseil municipal prend acte de ces décisions.

INFORMATIONS

V - Voiries 2019

Monsieur Kléber LE NORMAND fait part que les travaux de voirie devraient être réalisés à partir de la mi-juillet.

VI - Le Clos du Parc

Les travaux d'amélioration de l'accès du lot 8 ont été réalisés.

XII - Divers

- Ferme photovoltaïque

Les travaux de réalisation de la ferme photovoltaïque devraient débuter cet hiver.

- Syndicat de la Vallée du Blavet

Le conseil municipal valide la proposition d'accompagnement par le Syndicat de la Vallée du Blavet de la gestion différenciée des espaces publics.

- Elections Européennes

Un point est réalisé sur les élections européennes qui se dérouleront dimanche 26 mai 2019.

- Journée du patrimoine

Dans le cadre des journées du patrimoine, une animation sera organisée le 05 octobre 2019 avec la participation de la chorale du pays de TAUPONT PLOERMEL et de madame Kathy LAMOUR, chanteuse en solo.

- Balade contée

Une balade au fil de l'eau accompagnée d'un technicien rivière, d'un technicien eau et d'une animatrice nature sera organisée le jeudi 8 août 2019 de 14H00 à 19H00. Les inscriptions se feront en ligne en utilisant le lien suivant : <https://goo.gl/ie9ic3> ou par téléphone auprès de l'office de tourisme au 02-97-25-04-10.

- Dotation de l'Etat

Dans le cadre de la dotation de solidarité rurale "cible", la commune de RADENAC devrait percevoir une aide de 44 159 €.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 35.

Séance du 24 juin 2019

Date de la convocation
17/06/2019
Date d'affichage
17/06/2019
Nombre de membres
Afférents au conseil municipal : 11
En exercice : 7
Votants :

L'an 2019, le 24 Juin à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de RADENAC, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire,

Présents : M. LE BRETON Bernard, Maire, M. GICQUEL David, Mme GICQUEL Claudine, M. LE NORMAND Kléber, M. LE BRETON Pierrick, M. ALLAIN Philippe, M. PIRIO Philippe.

Absente : Mme EVEN Magali

M. DEDIEU Philippe, Mme CORFMAT Katell, Mme VÉRA Aurélie

Secrétaire de séance : Mme GICQUEL Claudine

Monsieur le Maire met à l'approbation le compte rendu de la séance du 20 mai 2019.

Le Compte rendu du 20 mai 2019 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire aborde ensuite l'ordre du jour de la séance.

Objet de la délibération : Echanges de terrains "Commune – M. et Mme LE DOUARIN" (Délib. 2019-06-01)

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la demande de deux artisans souhaitant construire sur la commune des ateliers professionnels. Il précise que les terrains sur lesquels il avait été envisagé ces constructions ne sont pas disponibles à la vente, une autre solution a dû être envisagée.

Aussi, ces réalisations pourraient être réalisées au nord du bourg dans la rue du Moulin à Vent sous réserves d'un échange de terrain avec les propriétaires actuels, monsieur et madame Christophe LE DOUARIN.

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée les termes de la négociation avec M. et Mme Christophe LE DOUARIN à savoir :

- le terrain constructible non aménagé est estimé sur la base de 3.00 € le m²,

- le terrain agricole est estimé au prix de 0.65 € le m² (suivant estimation de la SAFER),

- la cession d' 1 Ha par Mr & Mme LE DOUARIN dans les parcelles cadastrées ZB 172 et 41 sur la base de 3.00 € le m²,

- la commune céderait en valeur l'équivalent en terres agricoles sur la base de 6 500 € l'hectare soit 4 Ha 61 a 54 ca, comprenant la totalité de la parcelle ZB 149 d'une superficie de 2 ha 89 a 91 ca (louée antérieurement à l'EARL LE BORGNE) et une partie de la parcelle ZB 36 pour 1 Ha 71 a 63 ca,

- faire en sorte que le nouveau découpage des parcelles soit plus facile à travailler et qu'il supprime "les courses", ainsi chaque partie céderait environ 36 ares de terrain agricole.

Le Conseil Municipal valide les termes de cet échange et décide la prise en charge des frais liés à cette opération.

Objet de la délibération : Vente lot 8 - Le Clos du Parc (Délib. 2019-06-02)

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de vendre à madame Fanny SEGERAL domiciliée 5 rue Simone de Beauvoir en PLESCOP (56890) le lot n° 8 cadastré **ZA 264** d'une superficie de **714 m²** au prix de **10 710 € TTC le m²**.

Les frais de notaire seront à la charge des acquéreurs ainsi que les frais de branchements aux différents réseaux (assainissement, électricité, téléphone, eau etc...).

Objet de la délibération : Décisions modificatives n°1 - Budget Commune (Délib. 2019-06-03)

Les décisions modificatives relatives au budget de la Commune sont validées par le Conseil Municipal.

Objet de la délibération : Elections 2020 - Composition du Conseil Communautaire (Délib. 2019-06-04)

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée la proposition d'accord local de composition du conseil communautaire pour les élections de 2020.

Monsieur le Maire précise que le conseil communautaire est actuellement composé de 47 membres et que si l'accord local est validé le conseil communautaire serait de 56 membres.

La commune phare "PONTIVY" serait représentée par 15 membres et les communes de NOYAL PONTIVY et CLÉGUÉREC par 3 membres et les communes de plus de 1000 habitants par 2 membres et les autres communes par un seul membre.

Si cet accord est donc validé, la Commune de RADENAC serait donc représentée par 2 membres au conseil communautaire.

Le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, la proposition d'accord local qui prévoit la constitution de l'assemblée du conseil communautaire à 56 membres.

Objet de la délibération : Tarifs cantine 2019/2020 (Délib. 2019-06-05)

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de reconduire à compter du **01/07/2019** le prix des repas à la cantine pour la rentrée scolaire 2019-2020 de la façon suivante :

- repas élève : **3.20 €**

- repas adulte : **5.10 €**

- repas à partir du 3ème enfant : **2.50 €.**

Objet de la délibération : Subvention aux associations - Complément (Délib. 2019-06-06)

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée la demande de subvention du Twirling Club de GUÉGON pour participation aux frais de transport pour les Championnats de France qui se sont déroulés les 15 et 16 juin 2019 à Valence dans la Drôme.

Monsieur le Maire précise que l'athlète concernée est Tifen ALLAIN Radenacoise.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de verser une subvention exceptionnelle de **50 €** aux Parents de Tifen ALLAIN.

INFORMATIONS

VII - DIVERS

- Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la mission régionale d'autorité environnementale a prescrit la réalisation d'une évaluation environnementale sur le projet de zonages des eaux pluviales et des eaux usées qui intègre les nouvelles zones ouvertes à l'urbanisation dans le cadre du PLUi.

Aussi, un nouveau calendrier est envisagé

- Numérotation des villages

Il est proposé de poursuivre la numérotation des villages.

- Ravalement local association

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que Les Foyers de l' Aiguillon vont réaliser le nettoyage des façades des logements rue des Boulards. Ces travaux seront réalisés par l'Entreprise MOREAU de LIGNOL.

Il est proposé de nettoyer également les façades du local associatif. Le conseil municipal valide la proposition de l'Entreprise MOREAU pour un montant de 1791.96 € TTC.

- Comice Agricole

Il est rappelé que le comice agricole se déroulera au plan d'eau le samedi 29 juin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 45.

ELECTIONS EUROPÉENNES DU 26 MAI 2019

Inscrits : 740
 Votants : 372
 Blancs : 17
 Nuls : 8
 Exprimés : 347

N°Panneau	Liste conduite par	Voix
1	Mme AUBRY Manon	12
2	M. DE PREVOISIN Robert	0
3	M. CAMUS Renaud	0
4	Mme MARIE Florie	0
5	Mme LOISEAU Nathalie	58
6	M. TRAORÉ Hamada	0
7	M. PHILIPPOT Florian	5
8	M. ALEXANDRE Audric	0
9	M. BOURG Dominique	3
10	M. VAUCLIN Vincent	0
11	M. LAGARDE Jean-Christophe	14
12	M. GLUCKSMANN Raphaël	16
13	M. GERNIGON Yves	0
14	M. HELGEN Gilles	0
15	M. DUPONT-AIGNAN Nicolas	24
16	Mme CAILLAUD Sophie	0
17	Mme DELFEL Thérèse	0
18	Mme ARTHAUD Nathalie	1
19	M. BROSSAT Ian	5
20	M. ASSELINEAU François	2
21	M. HAMON Benoît	7
22	Mme TOMASINI Nathalie	0
23	M. BARDELLA Jordan	145
24	Mme CORBET Cathy Denise Ginette	0
25	M. SANCHEZ Antonio	0
26	M. DIEUMEGARD Pierre	1
27	M. CHALENÇON Christophe	0
28	M. LALANNE Francis	4
29	M. BELLAMY François-Xavier	27
30	M. JADOT Yannick	20
31	Mme THOUY Héléne	3
32	M. BIDOU Olivier	0
33	M. PERSON Christian Luc	0
34	M. AZERGUI Nagib	0



Noémie LE BIHAN vote pour la 1^{ère} fois



Le dépouillement

JURY D'ASSISE

Le jeudi 6 juin 2019, en la mairie de PLEUGRIFFET, ont été désignés jurés d'assises :

- M. Frédéric KERESPARS, Kergal
- M. Jean-Michel GOUBIOU, 10, le Herbon

ETAT CIVIL

Naissance

Le 27 juin à CARHAIX-PLOUGUER (29), Timéo LE BORGNE, Keryaval

Mariage

Le 8 juin à RADENAC, Julie CADIO et Samuel LE GARREC, 29, Kerdéhel

Avis de mention de décès

Le 3 mai à PLUMELIN, Yvette GUILLO née à Pont-Ropert le 28 mars 1931

Le 5 mai à NOYAL-PONTIVY, Benoît LE GAL, né à Drénidan le 29 novembre 1931.

Le 6 mai à BREM SUR MER (85), Amélie LE HINCHEC veuve NAVARRE, née à penhoët le 22 août 1929

Le 28 mai à NOYAL-PONTIVY, Anne Marie MICHARD, née au bourg le 4 février 1921

Le 11 juin à PLOERMEL, Marie-Thérèse LE CLAINCHE, née à Saint-Fiacre, le 17 juin 1937

Avis de décès

Le 4 mai à BALLAINVILLIERS (91), Jeanne DANET, 99 ans, Place de l'église

Le 8 mai à PLUMELEC, Daniel TANGUY, 64 ans, le Moulin

Le 20 mai à SAINT-MALO , Léon LE BRETON, 85 ans, St-Fiacre

ANNIVERSAIRES

Vendredi 7 juin, les bénévoles de l'ADMR, Claudine et Mado, sa fille Anne-Marie et Dominique, son gendre, ses aide-ménagères, Pascale, responsable du service Mona-Lisa sont venus fêter les 90 ans de Baptistine ALLAIN, née le 12 janvier 1929, domiciliée à La Bottine. Ils ont partagé le gâteau d'anniversaire offert par l'ADMR ;



Mardi 25 juin, c'était le tour d'Odile LE GUENNEC, née le 30 mai 1929, domiciliée à Penhoët.

En présence des bénévoles et de Pascale, de Florence son aide-ménagère, de Nathalie et Marie-Odile, ses filles et Jean son gendre.

A cette occasion, l'ADMR a offert à chacune d'elles un calendrier perpétuel qu'elles auront plaisir à utiliser tous les jours.

Depuis le début de l'année 2019, 20 personnes ont ainsi pu partager et apprécier cet après-midi convivial

L'association recherche des bénévoles.

Vous aimez le contact, vous avez du temps libre

Rejoignez- nous à l'ADMR

URBANISME

Déclarations de travaux

M. Mme DUGGAN, les Bois : pose de velux

M. Mme HEBBARD, 1 Résidence les Pins : modification de façade, création d'une ouverture

M. Mme LE DOUARIN, 12, kervenallec : division de parcelle

M. Mme LE MOIGNIC, 18, rue Charles de Foucauld : extension

Permis de construire

M. Mme Jean-Pierre LUGUÉ, 10, Bodnay : reconstruction et démolition d'une stabulation

SCI EMMATHIS, Cassac, 2, rue du clos neuf : extension d'un entrepôt

M. Mme NIELLY, 2, rue du moulin à vent : extension

M. LE MOUÉE, le moulin : permis d'aménager

M. GARNIER/Mme GUILLOUX, le moulin : habitation

M. Mme BREDOLESE, 16, La Bottine : extension

Mme GUEVELLEO, 1, Bodnay : extension

M. Thibault LE TARNEC, Kervallo : extension

TRAVAUX

FAUCHAGE

Envisagé de longue date, la commune a décidé d'acheter un tracteur et une épareuse d'occasion afin de procéder selon les besoins à l'entretien de la voirie communale.



PEINTURE

Des travaux de peinture ont été réalisés par l'entreprise Alain PASCO dans le bureau de l'ADMR

DISPOSITIF ARGENT DE POCHE

La Commune met en place cet été le dispositif « Argent de poche » pour les jeunes de 16 à 18 ans.

L'objectif est de permettre à des jeunes lycéens de mettre la main à la pâte pendant les vacances d'été. Cette première prise de contact avec le monde du travail leur permettra d'améliorer leur cadre de vie, de mieux connaître leur commune.

Les jeunes accompliront des missions d'entretien et seront accompagnés par un tuteur, employé communal, qui encadrera pendant tout le temps de leur activité.

En contrepartie de leur investissement les participants percevront une gratification de 15 € par jour sachant qu'ils ne travailleront que trois heures avec une pause obligatoire.

Les jeunes intéressés peuvent venir en mairie pour se renseigner sur les modalités et pour s'inscrire.



TONTE DES PELOUSES

Par arrêté préfectoral du 10 juillet 2014, les **tontes des pelouses** ne sont autorisées qu'aux horaires suivants : du lundi au samedi de 9 h. à 12 h. et de 14 h. à 19 h. - les dimanches et jours fériés de 10 h. à 12 h.

DÉCHETS VERTS

Réglementation : Il est rappelé que les déchets verts produits par les particuliers sont assimilés à des déchets ménagers. Le brûlage est interdit. Les déchets verts doivent être valorisés, broyés ou déposés à la déchetterie.

Brûler 50 kg de végétaux à l'air libre émet autant de particules fines que 13 000 km parcourus par une voiture diesel récente.

INFORMATIONS COMMUNALES

JOURNÉE FESTIVE DES CLASSES "9"

La journée festive des classes 9 de la commune de RADENAC est organisée le samedi 19 octobre 2019, pour les naissances de l'année en passant par les 10, 20, 30, 40, 50, 60, 70, 80, 90 et 100 ans.

Cette journée comprendra :

- Un rendez-vous à 11 heures 45 au restaurant chez "Jo et Carmen" à RÉGUINY.
- Photo de groupe par classe à partir de 12 heures 00.
- Repas midi et soir avec animateur.

Les personnes non destinataires d'une invitation peuvent s'inscrire auprès des responsables ci-dessous :

10 ans : Elise GUIHO	06-72-12-15-17
20 ans : Adam ROBINO	07-83-79-09-05
30 ans : Gwénola ETIENNE	06-31-54-63-22
40 ans : Elise GUIHO	06-72-12-15-17
50 ans : Stéphane LE CALLONNEC	06-82-83-61-49
60ans : Marie-Paule MORICE	02-97-22-46-92
70 ans : Bernard GICQUEL	02-97-22-40-59
80ans et plus : Albert COBIGO	02-97-22-43-32

Les 50 ans en 1999



Charles BILLY, Georgette AUDRAIN, Jean-Michel LE CAM, Anne-Marie LAMOUR, Monique ETHORE, Colette LE CALLONNEC (GREUGNY), Bernard GICQUEL, Anne-Marie CADORET (GUIBLIN), Solange LE CAM, Marie-Christine GRIGNON (LE TEXIER), Christine LE CLAINCHE.

Animation estivale avec PONTIVY COMMUNAUTÉ



Jeudi 8 août à RADENAC de 14 h à 17 h : "Balade conteur d'eau"

Une Balade au fil de l'eau accompagnée d'un technicien rivière, d'un technicien eau et d'une animatrice nature, mêlant activités naturalistes, techniques et imaginaires. Animation gratuite pour toute la famille. Les inscriptions se font en ligne en utilisant le lien suivant : <https://goo.gl/ie9c3> ou par téléphone auprès de l'Office de tourisme au 02-97-25-04-10. 30 places disponibles. Intervenants Yves MERLE du Syndicat de la Vallée du Blavet et Pontivy Communauté.

TRANSPORTS

CARTES et COUPONS de TRANSPORT

Le Syndicat Intercommunal de Transport Scolaire tiendra des **permanences** pour permettre aux élèves des Collèges de Rohan et de l'Ecole Primaire de Rohan (circuit intercommunal) de se procurer leur carte de transport pour l'année scolaire.

La carte de transport émise par le SITS de Rohan doit être présentée lors du paiement. Pour les nouveaux inscrits, une photo d'identité sera nécessaire.

Montant de la participation des familles

Deux tarifs : *plein tarif* pour 1 ou 2 enfants transportés
tarif réduit pour 3 (ou plus) enfants transportés

Paielement en 1 fois :

. à la rentrée de septembre : 135 €/ enfant

Paielement en 2 fois

. à la rentrée de septembre , **pour tous** : 45 €/ enfant

. à la rentrée de janvier **plein tarif** : 90 €/ enfant

tarif réduit : 62 € / enfant

Le paielement par chèque est recommandé.

Les familles n'ayant qu'un ou deux enfants transportés peuvent, si elles le souhaitent, afin d'éviter un nouveau déplacement en janvier, régler la totalité de la participation annuelle (soit 135 €) dès fin août –début septembre.

Permanences

Il est possible de retirer le titre de transport à **n'importe quelle permanence.**

Mairie de RADENAC	<i>Lundi 26 août de 14 h 30 à 16 h</i>
Mairie de BREHAN	<i>Mardi 27 août de 9 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 16 h</i>
Mairie de GUELTAS	<i>Mercredi 28 août de 11 h à 12 h</i>
Mairie de CREDIN	<i>Mercredi 29 août de 14 h 30 à 16 h</i>
Mairie de REGUINY	<i>Jeudi 29 août de 10 h à 12 h et de 14 h à 16 h</i>
Mairie de PLEUGRIFFET	<i>Vendredi 30 août de 10 h 30 à 12 h</i>
Mairie de ROHAN	<i>Vendredi 30 août de 14 h 30 à 17 h Samedi 31 août de 10 h à 12 h</i>

TRANSPORT SCOLAIRE COMMUNAL

Les parents qui n'ont pas encore inscrit leur (s) enfant (s) pour le transport scolaire communal doivent le faire au plus tôt pour finaliser le circuit.

TRANSPORT A LA DEMANDE

Nouvelle centrale de réservation

Le transport à la demande MOOVI fonctionne le mercredi et le samedi sur l'ensemble du territoire de Pontivy Communauté, et le lundi sur de nombreuses communes.

Il permet de se rendre de son domicile à différents points du territoire pour 2 € l'aller.

Réservez la veille avant 17 heures afin de déclencher ce service

Le numéro de la centrale change dès le 1^{er} septembre 2019 : 02-97-01-55-34

Tarif d'un appel local du lundi au vendredi de 8 h à 17 h, le samedi de 9 h à 12 h 30.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

CASQUE A VÉLO

Depuis le 22 mars 2017, le port du casque à vélo devient obligatoire pour les enfants de moins de 12 ans, qu'ils soient conducteurs ou passagers.

Les chocs à la tête chez les jeunes enfants peuvent causer des traumatismes plus graves que chez les adultes ou les adolescents. C'est pour réduire ce risque que le Gouvernement vient d'entériner une proposition du Comité interministériel de la sécurité routière du 2 octobre 2015 visant à rendre obligatoire le port du casque à vélo pour les moins de 12 ans, qu'ils soient conducteurs ou passagers.

En cas de non-respect de cette obligation, un adulte, qui transporte à vélo un enfant passager non casqué ou qui accompagne un groupe d'enfants non protégés, risquera une amende de quatrième classe, c'est-à-dire de 135 €.

ARS

Accès aux soins pendant la période estivale : adoptez les bons réflexes

En période estivale, comme toute l'année, adoptez les bons réflexes :

En semaine, de 8 h à 20 h et le samedi matin, les cabinets médicaux restent le contact prioritaire.

Le soir, à partir de 20 h, le samedi à partir de 12 h, le dimanche et les jours fériés, faites le 15

Selon votre état de santé, vous pourrez :

- Recevoir des conseils médicaux,
- Etre orienté vers un médecin de garde,
- Recevoir la visite d'un médecin de garde,
- Ou être pris en charge à l'hôpital.

En cas d'urgence, faites le 15.



Vous êtes : Particulier – Entreprise – Collectivité – Association – Artisan – Commerçant – etc.
A.T.E.S. met à votre disposition des personnes en recherche d'emploi : plus de souci administratif,
A.T.E.S. s'en charge.

Nos activités : <ul style="list-style-type: none">• Jardinage• Peinture• Ménage / entretien des locaux• Repassage• Couture• Garde d'enfants de + 3 ans• Entretien des espaces verts / jardinage• Petite manutention / petit bricolage / déplacement de mobilier et objets• Etc.	Particuliers : <ul style="list-style-type: none">• Vous pouvez bénéficier d'une réduction ou d'un crédit d'impôt de 50 % du montant de la prestation (<i>pour les services à domicile</i>)• Chèques Emploi Service Universels acceptés• Un service simple et rapide : Pour 1 heure, 1 journée ou plus, selon vos besoins
Renseignements : <p>15 Rue Jullien - 56300 PONTIVY Accueil du lundi au vendredi ☎ 02.97.25.15.15 atespontivy@orange.fr</p>	

PONTIVY COMMUNAUTÉ

PLUi

Le Plan local d'Urbanisme Intercommunal ne sera pas adopté avant l'été 2020. En cause, des études environnementales supplémentaires demandées par les autorités à Pontivy Communauté. Voté par les élus en février dernier, le futur plan local d'urbanisme devait faire l'objet d'une enquête publique, cet été, avant une adoption en fin d'année.

Report de l'enquête publique

Compte tenu de la difficulté d'apprécier les incidences sur l'environnement du projet de PLUi sans disposer des éléments relatifs à l'assainissement, les élus communautaires ont décidé de ne pas soumettre à enquête publique le projet de PLUi dès maintenant. Il a donc été proposé d'établir un nouveau calendrier d'élaboration du PLUi, tenant compte des évaluations environnementales complémentaires à réaliser.

Ce délai supplémentaire permettra également d'étudier les observations des communes ainsi que celles des Personnes Publiques Associées et de l'Autorité environnementale.

Un nouveau calendrier

Le nouveau calendrier d'élaboration du PLUi est le suivant :

- **Automne 2019** : nouvel arrêt du projet de PLUi
- **Fin 2019** : **Consultation** des Personnes Publiques Associées, des communes et de l'Autorité Environnementale sur le projet de PLUi pendant une durée de 3 mois. Mise à l'enquête publique dans chaque commune du zonage des eaux pluviales.
- **Printemps 2020** : Enquête publique portant sur le PLUi et le zonage d'assainissement des eaux usées.
- **Eté 2020** : Approbation du PLUi.

Contact : Pontivy Communauté, 1 Place Ernest Jan, 56 300 Pontivy
tél : 02 97 25 01 70 – www.pontivy-communaute.bzh

DÉMARCHAGE ABUSIF ISOLATION 1 €



Depuis plusieurs semaines, le Point Infos Habitat de Pontivy Communauté constate une recrudescence de démarchages abusifs portant essentiellement sur les offres d'isolation à 1 €.

Si des aides financières existent pour financer les travaux de rénovation énergétique, il faut être très vigilant dès lors qu'il s'agit d'un démarchage téléphonique ou à domicile.

D'une part, la qualité des produits proposés peut laisser à désirer (isolation thermique trop faible voir quasi inexistante, matériaux non adaptés qui peuvent provoquer des dégâts dans le logement ...). D'autre part, les entreprises proposant ces offres alléchantes à faible coût pour vous se rémunèrent en récupérant les aides correspondant à vos travaux. Cela peut s'avérer pénalisant si vous souhaitez plus tard reprendre les travaux, car ces aides pourraient alors ne plus vous être accessibles.

Il est préférable de prendre contact avec des entreprises locales pour réaliser des devis comparatifs, obtenus hors cadre de démarchage. Enfin, un devis doit faire l'objet d'une visite par l'entreprise, n'acceptez pas des offres pour lesquelles personne n'est venu sur place.

Face à ces pratiques commerciales, il ne faut pas céder à la pression et prendre le temps de réfléchir avant de signer. N'hésitez pas à vous renseigner auprès des conseillers du Point Infos Habitat qui vous apporteront des informations neutres et gratuites.

Plus d'infos : Point Infos Habitat, 1 place Ernest Jan, 56300 PONTIVY, tél : 02 97 07 12 97 / infoshabitat@pontivy-communaute.bzh

Ouvert le lundi, mercredi et vendredi de 9h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00

ACTUALITÉS



Salon du bien-être le 7 avril



Cérémonie du 8 mai

CONCERT



Dans le cadre de la fête de la musique, les élèves du conservatoire de Pontivy Communauté ont donné un concert à la chapelle Saint-Fiacre le vendredi 14 juin. Le public présent a pu apprécier les prestations des élèves et leurs professeurs, dans un répertoire de musique de flûtes, violons, violoncelles, piano...

TWIRLING : Félicitations

Tifen ALLAIN, née le 9 novembre 2005 de Kerentrech athlète sportive licenciée à l'association Twirling Club GUÉGON a participé au Championnat de France de la Fédération Française de Twirling-bâton à VALENCE dans la Drôme, le week-end des 15 et 16 juin. **Tifen a été classée 6^{ème}.**

Sur la photo : Tifen avec sa coach Christina FAUCHEUX et Didier BOUDY, entraîneur international.



FETE DES VOISINS

Tous les ans, le 1^{er} samedi de juin, les habitants du village de CASSAC se retrouvent autour d'un repas préparé par tous les invités. Cette année, les hôtes étaient Charlene et François DEMONFORT. Jeux et balades ont clôturé cette rencontre amicale. Rendez-vous est pris pour l'année prochaine sans oublier le pot de la nouvelle année.



COMICE AGRICOLE



Le samedi 29 juin, au plan d'eau, s'est déroulé le comice agricole de la vallée de l'Oust et du Lié.

Après le repas servi sous chapiteau, les éleveurs ont participé au concours des vaches laitières, à la présentation de génisses, de chevaux de trait Bretons...

Des animations ont été proposées notamment des promenades en poney, sauts d'obstacles, animations avec les enfants de l'école Saint-Louis...

Pipelette présentée par Apolline GUYOMARD

L'association du comice a remis un chèque de 300 € à l'OGEC



SOIRÉE DANSANTE POUR LES SECTIONS GYM T MUSCU



C'est le samedi 29 juin 2019 chez "Jo et Carmen" qu'avait lieu cette réunion festive qui marquait la fin de la saison 2018-2019 pour les sections "gym et musculation". Les personnes ayant pu se libérer pour cette soirée ont toutes dansé et certaines sont montées sur scène pour chanter.

Totale réussite ! Une expérience à renouveler l'an prochain... peut-être un vendredi soir pour rassembler plus de participants.



KERMESSE DE L'ECOLE SAINT-LOUIS



Et pendant ce temps-là, à l'école Saint Louis ...



En cette fin d'année 2019

Avril

Repas caritatif au profit de *Rêves de Clown*

Célébration de Pâques

Mai

Journée sportive pour les CP - CE1- CE2
des écoles du réseau
(annulée pour cause de mauvais temps)

Soirée Portes ouvertes

Formation aux premiers secours pour les CM1-CM2

Juin

Initiation à la pêche pour les CM1
(annulée pour cause de mauvais temps)

Sortie scolaire pour les TPS-PS-MS-GS-CP
au zoo de Branféré

Journée sportive pour les CM1-CM2
des écoles du réseau

Exposition des productions artistiques des élèves du réseau à la bibliothèque

Voyage scolaire pour les CM1-CM2 dans le Périgord

Et toujours : des séances de piscine, des interventions hebdomadaires
en éducation musicale, des déplacements à la bibliothèque ...

Un tout nouvel équipement numérique

Au cours du mois de mai, les deux classes de GS-CP et CE1-CE2 ont été équipées d'un vidéoprojecteur interactif et celle de maternelle d'un tableau blanc tactile. Ainsi, chacune des quatre classes est désormais munie d'un équipement permettant la vidéoprojection et l'interactivité entre les enfants et l'écran.

De plus, une mallette de 8 tablettes tactiles circule dorénavant au sein de l'école pour permettre aux enfants d'apprendre autrement.

Cet investissement a pu être possible grâce à l'aide de l'Apel et de l'OGEC de l'école, ainsi que de la municipalité.

Une subvention a également été obtenue de la part de l'Apel nationale, notre dossier de demande de solidarité numérique ayant été retenu.



ASSOCIATIONS

AMICALE DES PECHEURS

Concours de pêche du dimanche 5 mai 2019 où 80 pêcheurs ont participé.



LA VIGILANTE

Lors de l'assemblée générale du samedi 1^{er} juin, des modifications ont été apportées à la composition du bureau des dirigeants du club.

Le dimanche 9 juin, nous avons procédé aux élections des postes exécutifs, à savoir :

Président : Yoann JOUCHET

Vice-Président : Philippe LE CALLONNEC

Secrétaire : Matthieu LE CALLONNEC

Secrétaire adjoint : Guénaël DIBOU

Trésorière : Adeline LE BRETON

Trésorière adjointe : Elodie FROMONT

Membres : Hervé BLANCHARD, Kléber LE NORMAND, Jean-François CADOUX, Jean-Marie GRIGNON, Sonny DOS SANTOS, Maxime COCHEREL, Mathieu LE TEXIER, Freddy DENIS et Gwilherm BROSSETTE.



ECOLE DE FOOT DE RADENAC :

C'est la fin de la saison !!!

Afin de préparer au mieux la saison prochaine, nous venons au contact des parents des enfants de l'école de Radenac.

Alors, si votre enfant a 5 ans et plus, et qu'il souhaite faire une activité physique à Radenac.

Si vous, Parents, souhaitez encadrer une équipe de jeunes, jouer ou arbitrer la saison prochaine...

N'hésitez pas à contacter :

Matthieu LE CALLONNEC

06 66 15 97 57

Les jeunes présents à l'assemblée générale, Elouan CHASLES et Johan KERESPARS sont venus présenter les trophées remportés lors des tournois à PLÉMET (2^{ème}) et LANOUÉE (3^{ème}). Ces coupes ont été mises en place d'honneur dans la vitrine de la salle Saint-Fiacre.

Le tournoi de la Pentecôte a enregistré 25 équipes et s'est déroulé par un temps pluvieux



L'équipe gagnante du tournoi du 9 juin : Dimitri paupiette de BIGNAN

COMITÉ DES FÊTES

Record battu pour la randonnée pédestre du 1^{er} mai avec la participation de 429 marcheurs et une météo agréable.



Les compagnons à quatre pattes n'ont pas été oubliés et la gamelle remplie d'eau était bien présente à l'arrivée.



Cette année, les membres du comité des fêtes ont aménagé un pont métallique sur la rivière de Kerropert afin de boucler le circuit de 15 kilomètres proposé au choix des participants.



Le vide-greniers également organisé le 1^{er} mai a connu l'affluence habituelle de chineurs.

ALSH SAINT-FIACRE

Le centre d'accueil de loisirs ouvre ses portes du 8 juillet au 10 août à RADENAC

PISCINE INTERCOMMUNALE DE RÉGUINY

Lundi : FERMÉE
Mardi, mercredi, jeudi, vendredi,
Samedi et dimanche
de 14 h 15 à 19 h
Ouvert les 14 juillet et 15 août

OUVERTURE DE LA DÉCHETTERIE

intercommunale

Horaires d'été, à partir du 1^{er} avril :

- LUNDI de 14 H à 18 H30
- MERCREDI de 14 H à 18 H 30
- SAMEDI de 9 H 30 à 12 H et de 14 H à 18 H 30

OBJETS TROUVÉS

- Clés
 - Paire de lunettes
 - Parapluies
 - Vêtements : sweat, foulard
- Les réclamer en mairie*

RADENAC

Salle St Fiacre

Jeudi **12 Septembre** 2019



Ouvert à tous !

Organisé et animé par le Club des Fougères

BONS D'ACHATS 1 Carton : 2.50€
PANIER GARNIS 4 cartons : 10€ + 1 gratuit
ET NOMBREUX
AUTRES LOTS buvette et gâteaux sur place

CALENDRIER DES FETES

AOUT			
Jeudi	8	Balade conteur d'eau	Pontivy Communauté
Dimanche	25	PARDON de Saint-Fiacre	PAROISSE
SEPTEMBRE			
Samedi	7	BALL TRAP	A.C.C.A
Dimanche	8	BALL TRAP	A.C.C.A
Jeudi	12	LOTO	CLUB DES FOUGÈRES
OCTOBRE			
Samedi	5	Concert à la chapelle St-Fiacre	
Samedi	19	Repas des classes 9	
Samedi	26	HALLOWEEN	R.A.J.
NOVEMBRE			
Dimanche	10	Bourse aux jouets et puériculture	A.P.E.L.
Samedi	16	RACLETTE	VIGILANTE
DECEMBRE			
Samedi	14	ARBRE DE NOËL	A.P.E.L.
Mardi	31	RÉVEILLON	COMITÉ DES FÊTES